

SAINT-LOUIS

10^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mercredi 12 décembre 2018 à 19 h
CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-MATHIEU, 1000, RUE BAR-LE-DUC

PRÉSENCES :

M. Bernard Drouin	Président
M. Pierre Pelletier	Secrétaire
M. Walter Ouellet	Trésorier
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M ^{me} Andrée Blanchet	Administratrice
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

IL Y A QUORUM

ABSENCES :

M. Mario Léonard	Vice-président
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Lorraine Guay	Secrétaire de soutien

Quatre citoyens présents.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Drouin, président, souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette dixième rencontre de l'année 2018 du conseil de quartier de Saint-Louis.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Dans Suivi des dossiers, on ajoute : Table sur l'environnement.

RÉSOLUTION 18-10-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour modifié.

3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2018

Modification au point 3, lire « Adoption du procès-verbal »

RÉSOLUTION 18-10-02

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis du 14 novembre 2018 avec la modification.

4 Période d'information des membres du conseil municipal

- M^{me} Villeneuve invite les membres du CQ à remplir le questionnaire en ligne sur la Vision de l'habitation, jusqu'au 16 décembre.
- Budget 2019 : sont prévus le réaménagement de la route de l'Église et une structure permanente pour le marché public; la liste des piscines extérieures qui seront chauffées sera disponible en janvier.
- Des consultations devront être tenues concernant des modifications aux largeurs minimales des terrains. Les modalités sont en cours de définition.

M^{me} Dussault demande si ces dispositions seront applicables à l'intérieur du PPU?

M^{me} Bucica répond qu'elles le seront éventuellement.

- Quartier militaire : une personne ressource de la Ville a avisé la SCHL que celle-ci est intéressée par les portions résiduelles. La Vision de l'habitation pourra servir de référence.
- Stratégie en sécurité routière : Une nouvelle stratégie est en élaboration. Une consultation publique aura lieu au début de 2019.
- Projet Le Phare : le comité exécutif n'a pas encore voté sur le règlement 2604. Un rapport de consultation doit être remis au comité.
- Déneigement : une soirée d'information pour les CQ aura lieu le 13 décembre.

Une citoyenne demande des précisions sur le déneigement. Il lui est recommandé d'appeler le 311.

Un citoyen demande des précisions sur le montant prévu pour le réaménagement de la route de l'Église.

Le citoyen veut savoir où en sont rendus les mémoires déposés relativement au projet Le Phare. Un rapport de consultation sera déposé au comité exécutif et sera rendu public par la suite.

5. Suivi des dossiers

• Projet Le Phare

Le président remercie M. Pelletier et M. Ouellet pour leur travail à la préparation d'un mémoire déposé à la consultation publique du 21 novembre. Il indique que le règlement 2689 a été adopté le 19 novembre et que le règlement 2604 n'a pas été adopté (paramètres du zonage).

Un citoyen a envoyé des documents sur la médiation transformative, une nouvelle façon pour la Ville d'étudier des projets afin d'aller chercher l'adhésion des citoyens.

Rapport de la CUCQ et argumentaire ayant mené à l'acceptation du projet Le Phare: le président rappelle que le CQ a été frustré de ne pas avoir accès aux documents.

M. Pelletier explique la réponse du greffier refusant de divulguer l'avis de la CUCQ.

M^{me} Dussault souhaite avoir l'argumentaire scientifique et les critères objectifs ayant mené à l'acceptation du projet Le Phare.

M. Drouin propose de faire une résolution à la prochaine rencontre demandant une modification du règlement de la CUCQ afin d'avoir accès à cet argumentaire.

M. Pelletier a reçu un message de M. Jean-François Gosselin, chef de l'opposition. M. Gosselin fait part de son accord avec le contenu du mémoire déposé par le CQ. Il mentionne aussi qu'un rendez-vous serait pris ultérieurement. Le cas échéant, il lui sera proposé de rencontrer le CQ.

• Consultation à tenir sur les largeurs minimales de terrain dans les quartiers résidentiels

Prévue pour février : Les règles d'urbanisme actuelles font qu'il est possible d'implanter de nouveaux bâtiments qui occupent la quasi totalité de la largeur des terrains quelque-soit la largeur de ces derniers. La Ville entend modifier les règles relatives aux usages et largeurs des terrains pour permettre la densification tout en respectant la trame urbaine et les gabarits. La Ville entend notamment empêcher la construction de maisons individuelles jumelées qui sont vendues séparément mais qui sont sur un même lot.

Le CQ devra tenir des assemblées de consultation. Le déroulement de ces consultations sera précisé prochainement.

• Déneigement

M. Ouellet présente un inventaire des trottoirs (14) et liens piétonniers non déneigés dans l'arrondissement et le quartier.

M. Ouellet demande si le CQ devrait présenter une résolution en faveur du déneigement de plus de trottoirs ou seulement des rues

équipées d'un seul trottoir?

M. Pelletier est favorable au déneigement des rues avec un seul trottoir.

M^{me} Aubin-Horth signale que sur le chemin de la Gare, le trottoir n'est pas déneigé.

M^{me} Blanchet remarque qu'il y a peu de trottoirs dans le quartier alors qu'on augmente la densification.

Plusieurs personnes empruntent l'avenue Fournier qui va du chemin des Quatre-Bourgeois à la rue Saint-Germain-des-Prés.

Après discussion, les membres du CQ reportent leur décision au point 6.

• Page Facebook du CQSL

M^{me} Aubin-Horth s'occupera désormais de la page Facebook. Elle invite les membres à mettre du contenu.

• Rue Wilfrid-Légaré

M. Ouellet propose une résolution demandant de construire un trottoir sur la rue Wilfrid-Légaré, entre les rues Landry et route de l'Église, côté nord.

Les membres discutent sur la meilleure stratégie à prendre pour assurer la sécurité des piétons sur la rue Wilfrid-Légaré. À date, la ligne jaune a été déplacée et le déneigement semble se faire plus rapidement. La surveillance des stationnements s'est aussi accrue. Le dossier sera soumis lors de la consultation sur la prochaine stratégie en sécurité routière.

• Rue conviviale

Une présentation pourrait être faite en mars ou lors de l'AGA.

• Quartier militaire

M. Ouellet a pour renseignement obtenu de la Ville que celle-ci n'aurait pas de juridiction sur les terrains du quartier militaire advenant que les terrains soient cédés à la nation huronne-wendate. Quoiqu'il en soit, le CQ peut émettre son intérêt pour des logements sociaux et le boisé. À suivre.

- **Étude de circulation**

M^{me} Bucica nous fait part des critères d'analyse utilisés pour faire une étude de circulation : hiérarchisation des rues, longueur, nombre de rues adjacentes et de résidences (374 résidences sur la rue des Grondines), heures de pointe et mesures contraignantes.

- **Motion de félicitation à la ville (transport actif).**

M^{me} Aubin-Horth présente une proposition de résolution.

RÉSOLUTION 18-10-03 (voir p. 9)

- **Table de l'environnement des CQ**

Un citoyen nous parle de la première rencontre de la Table de l'environnement des CQ qui a réuni 17 CQ. On a discuté du mandat et de la définition du terme environnement. Le modèle suivrait celui de la Table de concertation vélo. Chaque CQ doit définir 3 priorités, dont un point en urgence. M. Louis Alexandre et M^{me} Dussault sont désignés pour participer aux travaux de la Table. La Table demande une liste des résolutions passées concernant l'environnement et les réponses de la Ville.

6. Questions et commentaires du public

Un citoyen du quartier présente une proposition de résolution demandant le déneigement du trottoir de l'avenue Fournier. Il dépose le document.

M. Ouellet suggère que le citoyen dépose sa demande au Conseil d'arrondissement. Parallèlement, le CQ pourrait appuyer cette demande par voie de résolution.

Concernant les trottoirs du quartier qui ne sont pas déneigés et suite à la demande du citoyen, le CQ adopte la résolution suivante concernant le déneigement du trottoir de l'avenue Fournier :
RÉSOLUTION 18-10-04 (voir p. 10)

Un citoyen demande de déposer le mémoire sur Le Phare sur la page Facebook du CQ. Il rappelle que le CQ avait adhéré au principe de Zéro accident. Il propose que les liens piétonniers soient intégrés au tracé du tramway pour améliorer les accès, et de faire cette demande à la Ville alors qu'on est en amont du projet. Le citoyen remarque que le bruit le long de l'autoroute Duplessis était supérieur à 65 db en 2000 et, depuis, a sensiblement augmenté.

7. Fonctionnement

- **Correspondance**

Le président a reçu la lettre de démission de M. Mario Léonard. Le président le remercie pour sa collaboration au sein du CQ.

Avis légaux publics : ils ne paraîtront plus dans les journaux mais sur le site web de la ville, accompagnés d'information vulgarisée. Les avis de consultations publiques continueront d'être distribués aux portes.

M. Drouin nous informe qu'un mouvement des CQ s'oppose à ce changement.

M^{me} Dussault demande ce qui sera supprimé? Les annonces du greffe, répond M^{me} Bucica. À suivre.

- **Secrétariat**

Il n'y a rien à ce point.

- **Trésorerie**

M. Ouellet informe les membres du conseil de quartier du solde au compte de 652,27 \$ en date du 30 novembre.

RÉSOLUTION 18-10-05

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet DUMENT
APPUYÉE PAR Mme Andrée Blanchet, IL EST RÉSOLU
unanimement d'émettre un chèque de 80 \$ à Lorraine Guay
pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 12
décembre 2018.

8. Divers

Il n'y a rien à ce point.

9. Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant
complété, sur une proposition de M. Drouin, l'assemblée est levée à
21h 40.

Bernard Drouin, président

Pierre Pelletier, secrétaire

RÉSOLUTION 18-10-03



TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIER

RÉSOLUTION TCV-12

INVESTISSEMENTS DANS LA VISION DES DÉPLACEMENTS À VÉLO

CONSIDÉRANT avec satisfaction l'augmentation de 3 à 5 millions \$ des investissements pour la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT que, selon le PTI 2018-2019-2020, ces investissements sont appelés à diminuer à 3 millions \$ au cours des deux prochaines années.

CONSIDÉRANT qu'en 2016 et 2017, avec un budget de 3 millions \$, la Ville de Québec a été en mesure d'aménager respectivement 9 km et 11 km de voies cyclables.

CONSIDÉRANT qu'en 2018, avec un budget de 5 millions \$, la Ville de Québec s'est engagée à aménager environ 20 km de voies cyclables.

CONSIDÉRANT l'objectif de la Vision des déplacements à vélo d'ajouter 90 km au réseau cyclable sur un période de 5 ans (2016-2020).

CONSIDÉRANT que, pour atteindre cet objectif, la Ville de Québec doit ajouter 25 km par année au cours des deux prochaines années.

SUR PROPOSITION DE Nadia Aubin-Horth DUMENT APPUYÉ PAR Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis :

- SALUE la décision de la Ville de Québec de faire passer de 3 à 5 millions \$ les investissements pour la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo pour l'année 2018.
- INVITE la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds pour le déploiement de la Vision des déplacements à vélo pour les années 2019 et 2020 en vue d'ajouter 25 km par année au cours des deux prochaines années.

Tableau 1 : Investissements projetés au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la mise en œuvre du PDRC/Vision des déplacements à vélo

PTI	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2015-17	1 million \$	3 millions \$	4 millions \$			
2016-18		3 millions \$	3 millions \$	3 millions \$		

2017-19	3 millions \$	3 millions \$	3 millions \$
2018-20		5 millions \$	3 millions \$ 3 millions \$

Tableau 2 : Investissements requis en 2019-2020 pour atteindre l'objectif de la Vision des déplacements à vélo

Année	Kilomètres	Investissement
2016	9 km	3 000 000 \$
2017	11 km	3 000 000 \$
2018	20 km	5 000 000 \$
2019	25 km	6 875 000 \$
2020	25 km	6 875 000 \$

RÉSOLUTION 18-10-04 relative au déneigement du trottoir de l'avenue Fournier

Suite à la demande effectuée le 12 décembre 2018 par MM. René Lemay et Gilles Filiatrault au Conseil de quartier de Saint-Louis relativement au déneigement du trottoir de l'avenue Fournier;

et, considérant que :

- l'avenue Fournier est le seul lien direct, doté d'un trottoir, entre le boulevard Quatre-Bourgeois et la rue Germain-des-Prés;
- le passage piétonnier entre l'avenue Fournier et la rue Germain-des-Prés est déneigé l'hiver et est doté de feux de circulation pour piétons;
- le quadrilatère Hochelaga, Route de l'église, Quatre-Bourgeois et Fournier fait l'objet d'une densification de sa population et d'une augmentation des déplacements piétonniers et automobiles;

- ce secteur regroupe des résidents à mobilité plus restreinte car plus âgés et plusieurs garderies;
- le Plan de mobilité durable adopté par la Ville en 2011 vise notamment à promouvoir les déplacements actifs et ce, dans un environnement sécuritaire;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, APPUYÉE PAR M. PIERRE PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le Conseil de quartier de Saint-Louis d'appuyer la requête des citoyens et de demander au Conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de procéder dès l'hiver 2018-2019 au déneigement complet et de façon continue du trottoir de l'avenue Fournier.